



Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-32

Ottawa, le 15 avril 2005

Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le **20 mai 2005**.

Article Requérante et endroit

1. **Radio communautaire de Châteauguay CHAI-MF (CHAI-FM)**
Châteauguay (Québec)
2. **La radio communautaire du comté (CKMN-FM)**
Rimouski et Mont-Joli (Québec)
3. **Trumar Communications Inc. (CFMX-FM-1)**
Toronto (Ontario)
4. **Neepawa Access Community T.V. (ACTV) Inc. (CH5248)**
Neepawa (Manitoba)
5. **Standard Radio Inc. (CKMM-FM)**
Winnipeg (Manitoba)
6. **Standard Radio Inc. (CJFW-FM)**
Kitimat (Colombie-Britannique)

1. **Châteauguay (Québec)**
No de demande 2004-1481-3

Demande présentée par **Radio communautaire de Châteauguay CHAI-MF** en vue de renouveler la licence de l'entreprise de programmation de radio communautaire de Type B CHAI-FM Châteauguay qui expire le 31 août 2005.

Adresse de la titulaire :

25, boulevard St-Francis
Châteauguay (Québec)
J6J 1Y2
Télécopieur : (450) 698-3339
Courriel : chai@videotron.ca

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

[[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion](#)]

2. **Rimouski et Mont-Joli (Québec)**
No de demande 2004-1522-5

Demande présentée par **La radio communautaire du comté** en vue de renouveler la licence de l'entreprise de programmation de radio communautaire de Type B CKMN-FM Rimouski et Mont-Joli qui expire le 31 août 2005.

Le Conseil constate l'état d'infraction présumé de la titulaire de se conformer au *Règlement de 1986 sur la radio* concernant la soumission des rubans-témoins et de la liste musicale.

Adresse de la titulaire :

323, montée Industrielle et Commerciale
Rimouski (Québec)
G5M 1A7
Télécopieur : (418) 724-7815
Courriel : ckmn-fm@cgocable.ca

Examen de la demande :

À l'adresse de la requérante

et

28 des Fusiliers
Mont-Joli (Québec)

[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion]

3. **Toronto (Ontario)**
No de demande 2005-0064-6

Demande présentée par **Trumar Communications Inc.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CFMX-FM-1 Toronto.

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la puissance apparente rayonnée moyenne de 13 300 à 24 500 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 30 000 à 60 000 watts).

La titulaire affirme que les changements proposés engendreront une meilleure qualité du signal en réduisant le brouillage des canaux adjacents et en renforçant le signal reçu dans certains secteurs.

Adresse de la titulaire :

550, rue Queen est
Suite 205
Toronto (Ontario)
M5A 1V2
Télécopieur : (416) 367-1742
Courriel : jvandriel@classical963fm.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion]

4. **Neepawa (Manitoba)**
No de demande 2003-1347-9

Demande présentée par **Neepawa Access Community T.V. (ACTV) Inc.** en vue de renouveler la licence de l'entreprise de programmation de télévision CH5248 Neepawa qui expire le 31 août 2005.

Adresse de la titulaire:

290, rue Davidson
 Neepawa (Manitoba)
 R0J 1H0
 Télécopieur : (204) 476-3351
 Courriel : nactv@westman.wave.ca

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion]

5. **Winnipeg (Manitoba)**
No de demande 2005-0070-4

Demande présentée par **Standard Radio Inc.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CKMM-FM Winnipeg.

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en diminuant la puissance apparente rayonnée moyenne de 100 000 à 70 000 watts, en déplaçant l'émetteur et en augmentant la hauteur de l'antenne de 110 à 206,1 mètres.

Le périmètre de rayonnement autorisé de la station sera élargi en raison des changements proposés.

Adresse de la titulaire :

2, avenue St. Clair ouest
 Toronto (Ontario)
 M4V 1L6
 Télécopieur : (416) 922-9999
 Courriel : gary.slaight@standardradio.com

Examen de la demande :

177, rue Lombard
3^e étage
Winnipeg (Manitoba)

[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion]

6. **Kitimat (Colombie-Britannique)**
No de demande 2005-0173-5

Demande présentée par **Standard Radio Inc.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CJFW-FM Terrace, Colombie-Britannique.

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé de son émetteur CJFW-FM-1 Kitimat en augmentant la puissance apparente rayonnée de 50 à 170 watts, en déplaçant l'émetteur et en diminuant la hauteur de l'antenne de -59,5 mètres à -282,2 mètres.

La titulaire affirme que la tour actuelle sera démontée.

Le Conseil observe que le périmètre de rayonnement autorisé de la station sera élargi de façon appréciable en raison de l'augmentation de puissance proposée. Le Conseil note également que cette modification ferait passer CJFW-FM-1 du statut de service non protégé de faible puissance à un émetteur FM régulier de classe A1.

Adresse de la titulaire :

2, avenue St. Clair ouest
Toronto (Ontario)
M4W 1L6
Télécopieur : (416) 323-6828
Courriel : gary.slaight@standardradio.com

Examen de la demande :

350 City Centre
Kitimat (Colombie-Britannique)

[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion]

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

20 mai 2005

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion
qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis public

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
(819) 994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention ***Fin du document*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Important

Toute information soumise, incluant votre adresse courriel, votre nom ainsi que tout autre renseignement personnel que vous nous aurez fourni, seront versés au dossier public et pourront être consultés sur le site Web du Conseil.

Les documents envoyés en format électronique seront affichés intégralement sur le site Web dans la langue officielle et le format dans lesquels ils ont été soumis. Les documents qui ne sont pas soumis en format électronique seront lus optiquement et seront ensuite affichés sur le site Web.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière

1, promenade du Portage, pièce 206

Gatineau (Québec) K1A 0N2

Tél. : (819) 997-2429 – ATS: 994-0423

Télécopieur : (819) 994-0218

Place Metropolitan
99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél.: (902) 426-7997 – ATS: 426-6997
Télécopieur: (902) 426-2721

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : (416) 952-9096

Édifice Kensington
275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : (204) 983-6306 – ATS: 983-8274
Télécopieur : (204) 983-6317

Édifice Cornwall Professional
2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : (306) 780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : (604) 666-2111 – ATS: 666-0778
Télécopieur : (604) 666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>